

CAHIER DES CHARGES

Stage Comité du Loiret Volley



2024-2025
Association loi 1901

SOMMAIRE

PRÉSENTATION.....	2
RESPONSABILITÉS.....	2
1. Comité du Loiret de Volley-ball.....	2
2. L'hôte.....	2
COMMUNICATION.....	3
1. Comité du Loiret de Volley-ball.....	3
2. L'hôte.....	3
ORGANISATION MATÉRIELLE.....	3
1. Installations sportives.....	3
2. A charge de l'hôte.....	4
3. A la charges des participants.....	4
REPAS.....	4
1. Comité du Loiret de Volley-ball.....	4
RÉCOMPENSES.....	5
1. Comité du Loiret de Volley-ball.....	5
PARTICIPATION FINANCIÈRE.....	5
1. Comité du Loiret de Volley-ball.....	5
2. A la charges des participants.....	5
ANNEXES.....	6
1. Dates stages.....	6

PRÉSENTATION

Le Comité du Loiret de Volley organise, pendant chaque période de vacances, des stages destinés à diverses catégories et niveaux.

La première semaine est réservée aux catégories M15/M18. Ces stages offrent aux licenciés l'opportunité de perfectionner leurs compétences avec différents entraîneurs, de découvrir de nouvelles perspectives sur le volley, et de jouer aux côtés d'autres joueurs et joueuses qu'ils affrontent habituellement le week-end, favorisant ainsi la cohésion au sein du département.

La deuxième semaine est consacrée à la sélection des M12/M13 du CD45, avec quatre jours dédiés à leur préparation pour les Interdépartementaux et leur qualification pour les Volleyades M12/M13.

RESPONSABILITÉS

1. Comité du Loiret de Volley-ball

Les ADS du Comité du Loiret sont responsables de la gestion complète des stages. Cela inclut l'inscription des participants, l'accueil des enfants, leur supervision, ainsi que l'entretien des lieux de pratique et des espaces de repas. Ils s'occupent également de la mise en place des situations pédagogiques et de l'organisation du départ des enfants.

2. L'hôte

L'hôte est chargé de s'assurer que la structure et le matériel demandés ci-dessous sont accessibles.



COMMUNICATION

1. Comité du Loiret de Volley-ball

Le Comité du Loiret de Volley-ball communique les informations relatives aux stages par divers moyens à sa disposition, tels que les réseaux sociaux, le site internet et les courriels.

2. L'hôte

Le club hôte dispose de toute latitude pour promouvoir les stages au niveau local et est responsable de l'invitation des élus de sa commune.



ORGANISATION MATÉRIELLE

1. Installations sportives

Pour la réalisation du stage, un gymnase de type B est requis, comprenant des vestiaires, des sanitaires, et un accès à de l'eau potable afin de garantir une hydratation adéquate pour les participants tout au long de la pratique. Le gymnase doit être disponible de 8h30 à 17h au minimum.

Le club souhaitant accueillir le stage doit pouvoir aménager trois terrains de 9 m x 18 m dans le gymnase, avec un recul minimum de 2 m derrière la ligne des 9 m.

2. A charge de l'hôte

L'organisateur met à disposition l'ensemble du matériel nécessaire au déroulement du stage :

- ❖ 6 poteaux de Volley
- ❖ 3 filets
- ❖ 6 Antennes
- ❖ Minimum 2 caddies de ballon
- ❖ Ballon séniors (Molten / Mikasa ou Allsix) pour les stages M15/M18

Le club hôte doit également fournir un espace de restauration équipé d'au moins des chaises et des tables. Cet espace peut être extérieur, à l'exception des stages de Noël et d'hiver. Il est souhaitable, dans la mesure du possible, de disposer également d'un réfrigérateur et d'un four à micro-ondes. L'accès à cet espace doit être assuré de 12h00 à 14h00.

3. A la charges des participants

Les enfants inscrits doivent fournir une autorisation parentale et régler le paiement avant ou le premier jour du stage. Ils doivent également se présenter avec une tenue de sport, des chaussures d'intérieur, une bouteille d'eau ou une gourde, ainsi qu'un repas pour le midi.



REPAS

1. Comité du Loiret de Volley-ball

Les enfants se présentent chaque jour avec leur repas.

RÉCOMPENSES

1. Comité du Loiret de Volley-ball

Lors des stages, diverses situations compétitives sont organisées, offrant aux participants la possibilité de gagner des récompenses. Le Comité du Loiret de Volley-ball prend en charge la fourniture des récompenses mises en jeu.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

1. Comité du Loiret de Volley-ball

Les salaires des ADS et éducateurs présents sont pris en charge par le Comité du Loiret de Volley, ainsi que les frais de transport (places limitées) d'une liste d'inscrits transportés en minibus par les ADS.

Rien ne sera demandé au club en frais d'organisation par le comité, mais que le comité s'affranchisse de toute facture de location de gymnase ou frais annexe et que celle-ci reste à la charge du club hôte.

2. A la charges des participants

Les participants non inscrits sur la liste doivent se rendre par leurs propres moyens au lieu du stage. Les frais de participation au stage, fixés par le Comité du Loiret de Volley, sont à la charge des participants.



ANNEXES

1. Dates stages

Stage de la Toussaint			
1ère semaine		2ème semaine	
lun. 21/10	M15/M18	lun. 28/10	Sélection
mar. 22/10	M15/M18	mar. 29/10	Sélection
mer. 23/10	M15/M18	mer. 30/10	Sélection
jeu. 24/10	M15/M18	jeu. 31/10	Sélection
ven. 25/10	M15/M18	ven. 1/11	Toussaint (Férié)

Stage de Noël			
1ère semaine		2ème semaine	
lun. 23/12	Vacances Noël	lun. 30/12	
mar. 24/12		mar. 31/12	
mer. 25/12		mer. 1/1	1er de l'An
jeu. 26/12		jeu. 2/1	Sélection
ven. 27/12		ven. 3/1	Sélection
		sam. 4/1	Sélection

Stage Hiver 2025			
1ère semaine		2ème semaine	
lun. 10/2	M15/M18	lun. 17/2	Sélection
mar. 11/2	M15/M18	mar. 18/2	Sélection
mer. 12/2	M15/M18	mer. 19/2	Sélection
jeu. 13/2	M15/M18	jeu. 20/2	Sélection
ven. 14/2	M15/M18	ven. 21/2	

Stage Printemps 2025			
1ère semaine		2ème semaine	
lun. 7/4	M15/M18	lun. 14/4	Sélection
mar. 8/4	M15/M18	mar. 15/4	Sélection
mer. 9/4	M15/M18	mer. 16/4	Sélection
jeu. 10/4	M15/M18	jeu. 17/4	Sélection
ven. 11/4	M15/M18	ven. 18/4	